



# C.A.P. Nationales des Personnels de Recherche et Formation

**Scrutin du 29 janvier 2008**

*Profession de foi*

## **CAP Nationales : dernière garantie de gestion nationale des carrières, avec des élus à l'abri des pressions locales.**

Ces élections aux CAP Nationales interviennent peu après la promulgation de la loi « sur les libertés et responsabilités des universités » qui va constituer dans notre secteur une véritable révolution, y compris en matière de gestion des personnels. En effet, l'autonomie des universités y est traitée comme le cadre privilégié du pouvoir quasi-absolu du Président d'université.

### **La gestion des personnels**

Tout se passe comme si du niveau national où sont codifiées nos garanties de fonctionnaires on passait au niveau local où se concentraient désormais toutes les opérations de gestion : recrutement, carrières, fixation et modulation des primes, etc.

Tout se passe comme si du caractère collectif des déroulements de carrières, on passait à une individualisation totale de l'évaluation, avec des procédures locales.

Nous avons largement critiqué la mise en avant de l'évaluation basée sur l'entretien individuel qui se résume à un simple tête à tête avec le responsable direct. Nous avons mis en garde contre la seule référence au soi-disant mérite pour procéder au classement des agents.

En effet, nous connaissons les dégâts du chacun pour soi, de l'isolement qui nous laisse sans défense devant la hiérarchie.

Nous, à la CGT, nous sommes déterminés à défendre jusqu'au bout les intérêts individuels et collectifs des personnels.

L'égalité de traitement est un principe fondamental de notre statut de fonctionnaires dans lequel à même qualification doit correspondre un même grade de classement et un traitement égal.

Donner tout pouvoir au Président, permettre des traitements individualisés équivaut à mettre en cause ce principe et à ouvrir largement la porte à la politique clientéliste.

Les promotions de ce type, nous n'en voulons pas !

Ce que nous voulons, c'est l'équité, la justice, la reconnaissance des qualifications dans des salaires revalorisés.

### **La FERC-Sup CGT avec les personnels revendiquent :**

- le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitement,
- l'amélioration des déroulements de carrière,
- des critères nationaux et objectifs pour les avancements,
- la refonte de la grille des rémunérations pour une meilleure reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les agents de l'Etat.

### **La rémunération**

Cette question de la rémunération est au cœur des revendications touchant aux promotions.

Les traitements des fonctionnaires sont bloqués depuis de nombreuses années et le refus d'ouvrir des négociations salariales laisse les fonctionnaires dans une situation de perte constante de pouvoir d'achat.

De plus en plus de traitements avoisinent le SMIC, pendant que le salaire minimum court après celui-ci.

L'écrasement de la grille indiciaire conduit à des déroulements de carrière toujours plus étriqués.

Et on sait d'ores et déjà que le gouvernement refuse de revaloriser le point d'indice qui a perdu 6,7% de son pouvoir d'achat depuis 2000 (ce qui fait environ 20% depuis 1982).

En revanche, le ministre de la Fonction Publique multiplie ses déclarations sur un éventuel troc « suppressions d'emplois publics contre augmentations salariales », proposition inadmissible et conduisant à perdre sur les deux tableaux.

Ce troc est un marché de dupes ! Il y a des suppressions d'emplois depuis des années (plus de 20 000, cette année !) et aucune augmentation salariale n'est intervenue ou si modeste (0,5% en 2004). Quant à la réforme de la catégorie C, elle n'améliore en rien le sort des agents qui ne changent pas d'échelle de rémunération.

Tout se passe, là aussi, comme si les personnels et leurs pauvres salaires étaient responsables du déficit public !

D'autre part, le recrutement massif de contractuels tend à compenser l'absence de créations d'emplois de titulaires et fait pression sur l'ensemble de la masse salariale.

Par contre, le Président de la République s'octroie tranquillement une augmentation de 200% de sa rétribution.

Deux poids, deux mesures !

### **La FERC-Sup CGT avec les personnels revendiquent :**

- une forte augmentation de la valeur du point (dont 6,7% immédiatement pour remise à niveau sur le 01/01/2000),
- des mesures bas salaires (au minimum portés à 1500 €),
- une réactualisation de la grille indiciaire (avec la reconnaissance des qualifications et une redéfinition des carrières).

**ATTENTION**

**ceci n'est pas un bulletin de vote.**

## Pourquoi des CAP ?

Obligatoirement consultées pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent (elles sont toujours consultatives).

Elles ont notamment à siéger :

- sur les propositions de titularisation, de reconduction de stages ou de refus de titularisation
- sur l'avancement au choix (inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur)
- sur l'avancement de grade (inscription au tableau d'avancement au grade supérieur)
- sur les bonifications d'échelon (réduction du temps moyen)
- les détachements
- les mutations
- les problèmes disciplinaires, etc.

***En tant qu'élus CGT dans les CAP Nationales des Personnels Recherche et Formation (PRF), nous voulons que les choses bougent, et c'est seulement grâce à vous que nous pourrons y arriver, en travaillant ensemble.***

## ENSEMBLE obtenons :

- la définition de critères applicables à tous et connus de tous, gages d'efficacité et d'une justice maximales,
- le respect des droits de fonctionnaires des PRF comme la mutation, la réintégration et le détachement par un véritable mouvement des personnels, avant la publication des concours externes,
- la reconnaissance des qualifications,
- le recensement du sous-classement par rapport aux diplômes et fonctions exercées et l'obtention d'un plan de résorption,
- un statut unique dans lequel tous les personnels bénéficieraient des **mêmes règles de déroulement de carrière** et d'égales rémunérations pour des qualifications similaires,
- la suppression des classes à l'intérieur d'un corps permettant un déroulement continu de carrière,
- le relèvement du plafond de la grille salariale,
- la prime de participation à la recherche au taux de 16% intégrée au salaire pour tous les personnels de Recherche et Formation,
- la création des emplois statutaires nécessaires pour assurer nos missions et résorber la précarité.

**Osez la CGT**

**votez FERC-Sup  
le 29 janvier 2008**

**Majoritaire  
dans notre pays,  
la CGT est la première  
force syndicale qui lutte  
pour l'emploi, les  
salaires, la retraite, la  
protection sociale, la  
défense du service  
public et des garanties  
collectives de nos  
statuts et de nos  
carrières.**

**Vous êtes aussi  
nombreux, au quotidien  
dans tous les  
établissements, à faire  
confiance à l'action et  
aux valeurs de la CGT.**